

## Dossier « Conditions de remboursement des frais de mission »

Demandes d'ajouts des RdP SUD-Recherche-EPST / FO / CGT sur la note proposée

Pour être en mesure de se prononcer sur les conditions de remboursement des frais de mission, en l'absence des notes de service correspondantes, les représentants du personnel doivent disposer d'informations complémentaires et d'engagements de la part de la direction sur les principes directeurs qui président aux évolutions du régime de remboursement.

### Au paragraphe 1) « Evolutions proposées »

En fin de paragraphe :

- Modifier ainsi la dernière phrase : « Il est donc proposé de mettre en œuvre le système des frais réels plafonnés pour les nuitées en France métropolitaine, selon les barèmes et les conditions d'application présentés ci-après »
- Ajouter en fin de paragraphe :

Cette mise en œuvre devra se faire dans le respect des principes suivants :

- Le remboursement des frais de mission est un droit des agents, non une variable d'ajustement des budgets des unités et services ; l'Établissement veille à l'égalité de traitement des agents quels que soient leur affectation ou leur statut ;
- Dans le passage au nouveau régime, il faut trouver des solutions adaptées pour tous les modes d'hébergement ne pouvant donner lieu à l'établissement de justificatifs de dépenses individuels (séjours en gîtes, missions sur le terrain, en bateau...) ;
- Ces réponses seront apportées dans une note de service qui sera soumise au plus tard au CTEP de septembre prochain ; elles doivent concerner toutes les catégories de personnels (titulaires Recherche – y compris chercheurs -, titulaires Agriculture, agents contractuels) et les stagiaires ;
- Les montants versés aux agents dans le cadre de compensation de sujétions ne seront pas pris sur l'enveloppe des primes statutaires et notamment le taux moyen de la PPRS distribuée - hors enveloppe de ces sujétions - continuera d'être fixé à 15%

### Au paragraphe 3) « Application des barèmes et politique d'achat »

Dans le b) détailler les conditions qui font que « le besoin n'est pas satisfait par le marché » : éloignement du lieu de mission, etc...

*Motion votée à l'unanimité des représentants du personnel au CTEP de l'IRSTEA :*

*7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT*